

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Vendredi 12 Mai 2023 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Jetons de présence ;
- Délégation de pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la société TUNINVEST SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 mai 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022, s'élevant à cent quarante deux mille deux cent trente sept dinars et sept cent cinquante six millimes (142.237,756 DT) comme suit :

	(En dinars)
Bénéfice net de l'exercice	142.237,756
Report à nouveau antérieur à 2014	32.818,618
Report à nouveau après 2014	4.381.404,665
Report à nouveau total	4.414.223,283
Pour former un bénéfice distribuable	4.556.461,039
Dividendes (0,5 dinars/action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.073.461,039

(*) Une partie des dividendes sera prélevée sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2022 sous la rubrique résultats reportés et ce, pour un montant de 31.878,000 Dinars, soit 0,033 Dinars par action.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à